

BTS Management Opérationnel de la Sécurité (BTS MOS)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Préparer et mettre en œuvre une prestation de sécurité : Mettre en œuvre une veille réglementaire et technologique, préparer une prestation de sécurité dans le respect d'une démarche qualité, de traçabilité et de protection des données.
- Manager les Ressources Humaines : Organiser le service, gérer le personnel, gérer les relations sociales, contribuer à la qualité des relations interpersonnelles, participer à la valorisation des R.H., et élaborer des analyses financières, commerciales et des ressources humaines.
- Gérer la relation client (R.C.) : Préparer l'offre commerciale, gérer la prestation, prendre en compte les consignes client et rédiger les consignes d'application, suivre et pérenniser la R.C..
- Participer à la sécurité globale : Prévenir des risques en relation avec les partenaires institutionnels, gérer les incidents, accident, événements et la crise avec les partenaires institutionnels.
- Surveillance humaine et de gardiennage : Bases du métier d'agent de sécurité (incendie, terrorisme, gestion des conflits, événementiel).
- Approfondissement sectoriel : Appropriation des compétences liées au module en lien avec la sécurité (capacité à mettre en œuvre les outils et méthodes correspondants, pertinence de l'analyse, efficacité de la communication).

Entreprises d'accueil

Entreprise de sécurité/sûreté ; Service interne de sécurité d'une organisation (entreprise, administration publique et privée, collectivité locale, hôpitaux).

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus
Titulaire d'un bac général, technologique ou professionnel.
- **Niveau d'entrée** :
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités et Délais d'inscription

Modalités

- Inscription sur Parcoursup (selon calendrier officiel)
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou attestation d'engagement employeur

Délais

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier et jusqu'à l'entrée en formation selon la capacité d'accueil (15 alternant.e.s).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme Code RNCP

2034401

35393

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans)
Démarrage en septembre

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne 1 semaine au CFA, 1 semaine en entreprise.

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

BTS Management Opérationnel de la Sécurité (BTS MOS)

Contenu de formation

Matières générales :

Culture générale et expression
Anglais
Culture économique, juridique et managériale

Matières professionnelles :

Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité
Management des Ressources Humaines
Gestion de la relation client
Participation à la sécurité globale
Surveillance humaine et gardiennage
Approfondissement sectoriel

Évaluation certificatives/Session d'examen

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *			
Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Culture générale et expression	4	Ponctuel	Écrite
E2 : Langue vivante étrangère : Anglais			
• Compréhension de l'écrit et expression écrite	2	Ponctuel	Écrite
• Production orale en continu et interaction	2		Orale
E3 : Culture économique juridique et managériale	6	Ponctuel	Écrite
E4 : Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité	8	Ponctuel	Orale
E5 : Management des ressources humaines et gestion de la relation client			
• Management des ressources humaines	5	Ponctuel	Orale
• Gestion de la relation client	5	Ponctuel	Orale
E6 : Participation à la sécurité globale	6	Ponctuel	Écrite
EP 1 : Langue vivante **		Ponctuel	Orale
EP2 : Module "Surveillance humaine et de gardiennage". Option pour ceux qui n'ont pas la carte professionnelle		Ponctuel	Orale
EP3 : Module d'approfondissement sectoriel		Ponctuel	Orale

Possibilité de valider l'épreuve de Culture Générale et Expression et l'épreuve en langue vivante étrangère, pour tout détenteur d'un autre BTS.
* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.
** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative et figurant dans la note de service est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Références : Taux moyens du CFP Montplaisir

Références : Taux moyens du CFP Montplaisir			
	2022	2021	2020
Taux de réussite globaux	72,6%	96,7%	96,2%
Taux de réussite BTS MOS	60,0%	~	~
Insertion professionnelle (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	40,0%	~	~
Taux de poursuite d'étude	NC	~	~

Pas de référence en 2020 et 2021 du BTS MOS : 1ère promo sortante en 2022
NC = non communiqué

Méthodes mobilisées

Formation par alternance.

Le formateur construit des séquences d'apprentissage selon le programme de formation et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation (exercices pratiques, jeux de rôle)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- accompagnement personnalisé
- Environnement numérique de travail : Ecole Directe

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'apprenti(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves/BTS Blancs, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage/Tuteur)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Licence professionnelle de sécurité des biens et des personnes.

Débouchés professionnels :

- Chef de secteur, chef de site • Chef de site nucléaire • Chef d'équipe en télésurveillance ou en vidéoprotection • Assistant d'exploitation, responsable d'exploitation • Chargé d'affaires/chargé de clientèle
 - Coordinateur de sites • Superviseur (aéroportuaire) • Contrôleur de sites, contrôleur qualité • Adjoint, régulateur, chef de service (dans le transport de fonds) • Chargé de sécurité (transport de fonds) • Chef d'équipe, chef de dispositif, chef de mission, manager opérationnel (protection rapprochée).
- APRÈS UNE CERTAINE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
- Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne • Chef d'agence/directeur d'agence • Responsable/directeur régional
 - Chef/directeur d'établissement

BTS Management Opérationnel de la Sécurité (BTS MOS)

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil. Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 8 341 €

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuit lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

BTS Management Opérationnel de la Sécurité (BTS MOS)

Nos Valeurs , Notre projet

Le CFA Montplaisir est un institut catholique d'enseignement supérieur. Il accueille en son sein toute personne, quels que soient son milieu social, son appartenance religieuse, ses convictions philosophiques.

Se construire

- Croire en sa capacité de changement.
- Décider et agir en conscience selon les principes éthiques.
- Construire un projet de vie qui ait du sens.

Réussir ensemble

- Accompagner l'étudiant par l'écoute et le dialogue.
- Élaborer conjointement un parcours personnalisé professionnalisant.
- Développer les aptitudes à travailler en équipe.
- Favoriser l'adaptabilité à l'emploi.
- Proposer une ouverture sur l'Europe et le Monde.
- Axer la formation sur la maîtrise des savoir-faire.
- Ouvrir de nouvelles formations en réponse à l'évolution des besoins socio-économiques.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage, stagiaire de la formation professionnelle et contrat de professionnalisation.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
 - Parc à vélo.
 - Lignes de bus à proximité 1, 5, 7, 20, Cité 2.
- Informations : <https://www.vrd-mobilites.fr>
- Transports scolaires bus express.
 - Gare TGV au centre-ville.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Professionnels du métier
- **Restauration**
- Snack sur place.
- Salle repas équipée de micro-ondes
- Restaurant Universitaire, Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Liste de résidences étudiantes transmis par le CFA
- Liste de logements transmis par le CFA

Matériel / Équipement

- Informatique : Office 365 (Bureau virtuel).
- Salles équipées de vidéoprojecteur, tableau interactif et WIFI.

Accessibilité P.M.R. des locaux

En notre qualité d'Établissement recevant du public (ERP), notre centre de formation se doit de respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap.

Afin de répondre au mieux aux besoins de nos apprenants, nos infrastructures extérieures et intérieures sont adaptées (une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements).

Clémentine JEAN, infirmière et référente handicap, vous accompagne tout au long de votre cursus. Elle apporte aux apprenants concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation. Elle anime la coordination entre les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation et notamment les mesures particulières dans le cadre de l'examen final.

Lors d'une demande d'inscription dans une formation, lorsque vous nous signalez une situation de handicap, nous étudions avec vous la possibilité d'intégrer une de nos sessions. Si le handicap ne permet pas d'intégrer une de nos formations, nous vous orientons vers l'AGEFIPH qui propose des Prestations d'Appuis spécifiques (PAS) sur l'ensemble des territoires.

Contact : clementine.jean@ensemble-montplaisir.org

CFA Montplaisir

14 rue Barthélemy de Laffemas 26000 VALENCE
04 75 82 16 90
secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org

Responsable formation : A.C. RAVIER anne.ravier@ensemble-montplaisir.org
Responsable CFA : Mme BOFFARD isabelle.boffard@ensemble-montplaisir.org